

Lydie POLFER

La chimère du « Non » au nom d'une autre Europe !

Depuis quelques jours des affiches exhortant au « Non à la Constitution » européenne ont envahi murs et piliers à travers le Luxembourg. Les partisans du « non » à la ratification du Traité établissant une Constitution de l'Europe tentent par cet affichage sauvage à influencer l'opinion publique en vue du référendum du 10 juillet prochain.

Il est peut-être symptomatique qu'à côté du « Non à la Constitution » au jaune criard, le slogan « Pour une autre Europe » est beaucoup moins percevable, l'écriture se confondant pratiquement avec l'arrière-plan. En effet, s'il est relativement aisé de crier haut et fort « non » à tout et n'importe quoi, l'affaire se complique lorsqu'il s'agit de proposer des alternatives réalistes.

« Pour une autre Europe » clament-ils, mais laquelle ? Les partisans du « non » seraient-ils tellement attachés à l'Europe telle qu'elle fonctionne depuis la signature du Traité de Nice ? Croient-ils vraiment que l'Union européenne élargie puisse fonctionner mieux sans réforme du système actuel ? Car tel serait la conséquence d'un rejet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe ! Sans nouveau traité, l'UE continuerait tout simplement à exister selon les normes établies par le traité de Nice, signé en 2001. Cette fameuse « autre Europe » se révèle être celle d'aujourd'hui ! Résultat des courses : on priverait l'Union Européenne d'un saut qualitatif d'envergure.

En effet, rejeter le Traité établissant un Constitution pour l'Europe équivaldrait à dire non notamment à une clarification des compétences de l'UE, à une modernisation de son système législatif, à une rationalisation des procédures de décision, au renforcement de la démocratie parlementaire ou encore à une visibilité accrue de l'Union sur la scène mondiale. Le « non » priverait les parlements nationaux de la perspective de se voir réellement impliqués dans le processus législatif et priverait encore les citoyens européens du droit d'initier une proposition législative. Point de Charte des Droits fondamentaux juridiquement contraignante sans nouveau traité ! Les progrès susceptibles d'être réalisés par la Constitution européenne, même s'il s'agit d'un texte de compromis, sont trop nombreux pour en dresser ici une liste exhaustive, mais ils sont réels.

Les partisans du « non » voient par contre l'Europe menacée de « dumping social », de déliquescence des services publics ou redoutent une Europe ultralibérale après ratification du Traité. Ces menaces, brandis à toute occasion, leur servent d'épouvantails destinés à semer la confusion parmi l'opinion publique.

Citons dans ce contexte l'article I-3 de la Constitution pour l'Europe qui stipule notamment que « *L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social (...) Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales (...)* » Quant aux services publics, le rôle de ceux-ci se voit clairement renforcé par ce Traité qui en reconnaît le rôle social indispensable et qui autorise les aides d'Etat en leur faveur.

Ce Traité ne conduira ni à une Europe antisociale, ni à une Europe ultralibérale, mots chocs chers aux partisans du « non », mais permettra à l'UE de réaliser des progrès considérables et de mieux assumer son rôle d'acteur mondial tout en se faisant le porte-parole des valeurs universelles dans le monde. Pour ce, disons « oui » à la Constitution européenne et « non » à ses adversaires !